



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-27637>

Département(s) de publication : 06

Annonce n° 26-27637

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Régie Ligne d'Azur (06)

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 79403021300019

Ville : Nice

Code postal : 06100

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 06

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 26040

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Régie ligne d'azur

Adresse mail du contact : marches@lignesdazur.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Tel que renseignés dans le Règlement de la consultation.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Tel que renseignés dans le Règlement de la consultation.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Tel que renseignés dans le Règlement de la consultation.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 07/04/2026 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Entité adjudicatrice

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : MAINTENANCE DES CENTRALES DE DEPOLLUTION HYDAC

Code CPV principal - Descripteur principal : 50530000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Ce marché porte sur la maintenance des centrales de dépollution HYDAC.

Lieu principal d'exécution du marché : Métropole Nice Côte d'Azur

Valeur estimée (H.T.) : entre euros et euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Le marché est un accord-cadre à bons de commandes mono attributaire, passé selon la procédure adaptée en application des articles R.2123-1 et suivants, R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de réception de la notification. Il pourra faire l'objet de 3 reconductions tacites sans que la durée totale n'excède 4 ans. Le titulaire ne dispose pas de la faculté de refuser la reconduction du contrat conformément aux dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique. En cas de non reconduction, le titulaire sera informé au minimum 4 mois avant l'échéance. Pas de montant minimum annuel. Montant maximum annuel : 80 000 € par période soit un total maximum de 320 000 € HT sur la durée totale du marché. Forme des prix : révisable dans les conditions du CCAP. Mode de règlement : virement bancaire Délai global de paiement : 30 jours Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêts de la principale facilité de refinancement appliquée par la banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour du calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Le comptable assignataire est l'agent comptable de la régie Ligne d'Azur. En cas d'atteinte du montant maximum annuel du marché en cours d'année et avant la date de reconduction, le renouvellement de la période suivante sera anticipé et formalisé par la conclusion d'un avenant. Conformément à l'article 25 du CCAG-FCS, la clause de réexamen s'applique. Conformément à l'article R.2122-7 du CCP l'acheteur se réserve la possibilité de passer un marché public sans publicité préalable et sans mise en concurrence avec le titulaire pour des prestations similaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/03/2026